

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr BOUCHET Vincent, Michel NORE, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé, Mr CHALARD Patrick.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr CORSI Clément a donné pouvoir à Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe a donné pouvoir à Mme SCACHE Marina.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2017 :

Le compte-rendu de la séance du 6 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- C.C.P.L. :

- DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA C.L.E.C.T. DE PLAINE LIMAGNE:

Suite à la création de la Commission Locale d'Evaluation et des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) par le conseil communautaire de Plaine Limagne, la Commune de Thuret est invitée à désigner son représentant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Vincent BOUCHET

- DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA C.I.A. DE PLAINE LIMAGNE:

Suite à la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (C.I.A.) par le conseil communautaire de Plaine Limagne, la Commune de Thuret est invitée à désigner son représentant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Adeline CORSI

- PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA C.I.I.D. DE PLAINE LIMAGNE:

Afin de constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.), la nouvelle Communauté de Communes de Plaine Limagne doit dresser sur proposition des communes une liste de 40 membres (20 titulaires et 20 suppléants).

La Commune de Thuret est invitée à faire ses propositions.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 06/03/2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés propose :

PROPOSITION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Propositions de membres **titulaires de la commission intercommunale des impôts directs**

	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse			Profession	Catégorie (1)
				Rue	Code postal	Commune		
1	LYAN	Pierre	22/12/1954	12, rue Malbourget	63260	THURET	retraité	TF, TFB, TFNB, CFE

Propositions de membres **suppléants de la commission intercommunale des impôts directs**

	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse			Profession	Catégorie (1)
				Rue	Code postal	Commune		
1	LEFLOCH	Christophe	5/12/1974	33, rue de la Limagne	63260	THURET	Technicien SEMERAP	TF, TFB, TFNB, CFE

(1) Les propositions de commissaires doivent être regroupées selon la catégorie de contribuables qu'ils sont appelés à représenter (TH, TFB, TFNB et CFE), même si la commission ne serait compétente, en vertu des textes actuels, que pour les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels...

- DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT DE PLAINE LIMAGNE A L'EPF-SMAF :

La Communauté de Communes Plaine Limagne ayant les compétences ZAC (zone d'aménagement concerté), SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLH (Programme Local de l'Habitat), se substitue de droit aux communes et devient adhérente à l'EPF-smaf.

La Commune de Thuret est invitée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'EPF-smaf.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DESIGNE :**

- Vincent BOUCHET, délégué titulaire
- Hervé BRUN, délégué suppléant

- S.I.A.D. : situation du SIAD inquiétante du point de vue financier (pas de suite donnée pour l'instant concernant le recours à une subvention exceptionnelle) mais aussi beaucoup d'absentéisme et des relations conflictuelles avec le personnel et les représentants syndicaux. Un vote de confiance a été demandé lors du dernier comité syndical accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.
- ASA Puy Saint Jean : Le budget de fonctionnement 2017 sera de 410 000 € pour un budget 2016 de 400 000 €. Travaux prévus : le parement du barrage pour un coût d'environ 500 000 €.
- SBA : actuellement des réunions tous les 15 jours auxquelles Hervé BRUN ne peut pas toujours participer. Il sera présent à celle du 9/3.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 06/03/2017

III- POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS :

- Future mairie : déménagement les 9 et 10 mars pour une réouverture du secrétariat dans la nouvelle mairie le 13 mars. La bascule du téléphone est prévue le 8 mars avec une connexion internet réalisée par Limagne Informatique le 9.
Point financier : présentation des derniers chiffres (voir tableau en annexe)

Concernant la serrurerie, le choix est donné entre des serrures classiques sécurisées ou un système de badge avec serrures électroniques. Après discussion le conseil Municipal fait le choix des serrures électroniques avec badges permettant ainsi une meilleure gestion des entrées dans le bâtiment compte-tenu des différents utilisateurs (personnel, élus, associations, télétravailleurs...)

- Assainissement : toujours en attente de l'étude géotechnique. Le CCTP est en cours de rédaction pour une validation dans le mois de mars, l'Avant Projet Sommaire suit.
- Finances : Vincent BOUCHET fait un point sur les emprunts. Sur le budget général une petite marge de manœuvre sera possible l'an prochain sur le budget 2018 avec la fin d'un emprunt. Sur le budget assainissement, un emprunt se termine cette année et permettra de recourir à un nouvel emprunt pour la station d'épuration de Chassenet. Vincent BOUCHET présente ensuite le document préparatoire au budget 2017 avec l'ensemble des propositions faites par l'exécutif en investissement. Compte tenu des contraintes budgétaires pour cette année, certains investissements sont revus à la baisse ou reportés. Les comptes administratifs 2016 et les budgets primitifs 2017 du budget général et du service assainissement seront votés lors du prochain conseil municipal.
- Personnel :
Heures complémentaires personnel communal : il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame COUSTEIX Nathalie, Adjoint Technique à temps non-complet (28/35^{ème}) qui a effectué 3 heures de ménage le vendredi 24 février de 14h30 à 17h30, dans la nouvelle mairie. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme COUSTEIX
 - **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2017

IV- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN TANT QUE MEMBRE :

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : **groupement SIEG ELEC 2017 - 2022**

La convention a une durée de 6 ans ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 06/03/2017

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune de THURET au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de THURET, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

V – CONVENTION BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES AVEC LA SEMERAP : n'ayant pas reçu la nouvelle proposition de la SEMERAP, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour le renouvellement de la convention de balayage dans les mêmes termes et tarifs que la précédente. Dans le cas contraire, la nouvelle convention proposée par la SEMERAP sera discutée lors du prochain conseil municipal.

VI – REFERENTS A LA FREDON POUR « LE FRELON ASIATIQUE » ET « L'AMBROISIE » :

Le référent pour le frelon asiatique est Philippe BICARD et Hervé BRUN donne son accord pour être référent « Ambroisie ».

>VOIR avec la FREDON les éventuelles mesures supplémentaires à mettre en place contre le ragondin. Actuellement un piègeur officiel sur la Commune.

VII – PREPARATION MATERIELLE DES PROCHAINES ELECTIONS : à partir du 1^{er} mars 2017 le bureau de vote est situé 1, place de l'église dans la nouvelle mairie et les panneaux électoraux doivent être à proximité. Après discussion le Conseil Municipal décide de les fixer sur le mur d'enceinte de la place, côté rue de la Limagne.
Les conseillers municipaux se chargeront de distribuer les nouvelles cartes électorales établies le 1^{er} mars 2017 suite à la refonte des listes électorales.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

- Après-midi gourmand organisé le 25 mars par le CCAS : invitation à imprimer et distribuer.